

Tarifs 2023-2024 5ème/4ème



Composition des tarifs :

- (1) Contribution des familles 588,00 € partie du fonctionnement et des investissements de l'Établissement non prise en charge par l'État.
- (2) Demi-pension 4 repas 1 013,00 € cantine (nourriture, salaires, matériel, énergie, locaux).
- (3) Internat 3 319,00 € internat (9 repas + locaux, salaires, petit-déjeuners, étude).
- (4) Étude du soir 195,00 € étude le soir jusqu'à 18h30. 1/2 tarif pour les élèves qui ne restent pas plus de deux jours par semaine.

Conditions spécifiques

- a- Le statut est choisi à l'inscription, normalement pour toute l'année scolaire.
- b- Le changement de statut peut avoir lieu au 1er de chaque mois.
La demande **motivée** doit être formulée par écrit à la Cheffe d'établissement avant le 15 du mois
- c- Tout mois commencé est à régler en totalité.
- d- Les arrhes sont déduites du montant dû.
- e- Le versement des arrhes est définitif. Elles valent pour inscription et ne sont pas remboursables en cas de désistement ou démission.

TARIFS HORS COTISATIONS FACULTATIVES :
 Association des parents d'élèves
 Association Sportive / Assurance scolaire

Montant des règlements

Au mois	arrhes à l'inscription	les paiements par chèque sont à effectuer le 1er de chaque mois (sauf septembre pour le 25)									
		septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
externat sans étude du soir (1)	-	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	59,00 €	57,00 €
externat avec étude du soir (1)+(4)	-	79,00 €	79,00 €	79,00 €	79,00 €	79,00 €	79,00 €	79,00 €	79,00 €	79,00 €	72,00 €
demi-pension sans étude du soir (1)+(2)	-	161,00 €	161,00 €	161,00 €	161,00 €	161,00 €	161,00 €	161,00 €	161,00 €	161,00 €	152,00 €
demi-pension avec étude du soir (1)+(2)+(4)	-	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	176,00 €
internat (1)+(3)	210,00 €	370,00 €	370,00 €	370,00 €	370,00 €	370,00 €	370,00 €	370,00 €	370,00 €	370,00 €	367,00 €

Repas à l'unité : 7,58 €

Versements de 40, 60, ou 100 € au crédit de la carte de self, à l'accueil de l'établissement avant la prise des repas (solde non remboursable si le montant est inférieur au tarif d'un repas, lors du départ de l'établissement)

Notes :

- En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à en faire part à la cheffe d'établissement.
- Si des retards de règlements devaient survenir, merci de contacter la comptabilité le plus tôt possible !